



# Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 8 Numéro 2 Juin 2016

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0  
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024  
Courriel : [info@lacadesaigles.ca](mailto:info@lacadesaigles.ca)



## MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le printemps nous quittera dans quelques jours pour laisser toute la place à la prochaine saison, l'été! Souhaitons-nous un bel été, chaud et ensoleillé, qui saura nous faire oublier le début du mois de juin.

La saison des sucres 2016 est chose du passé; la récolte fut dans la moyenne ; ni trop haute, ni trop basse, ce qui permettra aux acériculteurs de poursuivre leur développement d'entreprise. Tout comme la saison des sucres, la réforme cadastrale est aussi chose du passé. Plusieurs propriétaires se sont présentés aux experts de la réforme afin de comprendre les dimensions de leur propriété et les changements s'il y a lieu. Au niveau de la municipalité il ne semble pas y avoir, du moins pour l'instant, de changements majeurs, à l'exception d'un petit terrain de 20 pieds par 30 pieds qui nous appartiendrait depuis 1947 sur le lot de Mme Almosa Beaulieu, derrière sa maison. Cette parcelle de terre possédait une source d'eau. Nous attendons le dépôt final de la réforme cadastrale, qui sera fait, suite aux interventions des propriétaires.

La municipalité aura sous peu un nouvel immeuble sous sa responsabilité. La Corporation de développement communautaire du lac a décidé de se dissoudre après plus de 30 ans d'existence. Celle-ci était la propriétaire du « Pavillon du lac », que de nombreux bénévoles avaient construit en 1987 sur une portion de terrain louée symboliquement à la municipalité. Dans le contrat notarié, il y était spécifié, qu'advenant la dissolution de l'organisme, l'immeuble et tout ce qu'il contenait devenait propriété municipale. Dès que nous aurons signé un contrat de cession avec la Corporation, nous adopterons une politique de location qui devrait ressembler à celle de la salle du sous-sol. Nous allons l'assurer et remettre le courant électrique. Nous vous aviserons de la prise de possession. L'avenir de ce bâtiment fera partie des sujets à traiter lors de la consultation publique du 15 octobre prochain. Nous nous devons de remercier toutes les personnes qui ont investi gracieusement temps et argent afin de construire, entretenir et faire vivre ce bel immeuble.

Un petit mot pour vous informer que la municipalité d'Esprit-Saint a malheureusement décidé de confier la totalité de sa compétence en service-incendie à leur MRC, celle de Rimouski-Neigette. La municipalité voisine n'a plus rien d'autre à faire que de payer la facture provenant de leur MRC, c'est dommage pour nous et le Haut-Pays. Par contre nous avons une des meilleures brigades-incendie du secteur, de quoi être fier.

Je vous souhaite un bel été ensoleillé.

Claude Breault, maire

### Prochaines parutions du Bulletin :

- Automne 2016
- Hiver 2016
- Printemps 2017
- Été 2017
- 

### Date limite de remise des articles :

- 9 septembre 2016
- 11 décembre 2016
- 12 mars 2016
- 12 juin 2016

### Table des matières

Mot du maire . . . . .	1
Informations municipales . . . . .	2-7
Développement . . . . .	8
La vie scolaire . . . . .	8
Info-Biblio . . . . .	9-10
Horaire été biblio . . . . .	11
Urbanisme - Horaire. . . . .	12
Parc Natur'Ailes. . . . .	12
Gymkhana – Horaire 2016.	13
Sécurité propane. . . . .	14
Fonds Jeunesse Témiscouata .	15
Maison des jeunes – Horaire	16
Félicitations – CSFL . . . . .	16
Chemin de St-Rémi . . . . .	17
Mot de Postes Canada . . . . .	17
Loisirs – Jeux d'été . . . . .	18
Droits – CISSS . . . . .	18
Horaires . . . . .	19
Événements à venir . . . . .	20
Conseil municipal . . . . .	20

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, **QUE** : -

À la session régulière du conseil municipal tenue le 6 juin 2016, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits:

### ADOPTION DU RÈGLEMENT # 135-16 – AJOUT TARIFICATION LIVRE DU 75<sup>E</sup> EN .PDF

**ATTENDU QUE** la municipalité doit fréquemment délivrer des documents qu'elle possède ;

**ATTENDU QUE** la réglementation en vigueur Règlement # 129-15 se doit d'être révisée pour l'ajout de la vente du livre du 75<sup>e</sup> en format .pdf ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 2 mai 2016 ;

**QU'IL** soit ordonné et statué que le présent règlement # 135-16 du conseil municipal de Lac-des-Aigles abrogeant le règlement # 129-15 soit adopté comme suit :

#### **ARTICLE 1 : BUT**

Le présent règlement a pour but d'établir une tarification pour les frais exigibles pour la transcription et la reproduction de documents par la Municipalité de Lac-des-Aigles.

#### **ARTICLE 2 : FRAIS POUR LA TRANSCRIPTION ET LA REPRODUCTION (FRAIS PAR PAGE)**

	<i>Nouveau</i>	<i>Ancien</i>
- Photocopies organismes (noir) : .....	0,15	0,10
- Photocopies organismes (couleur) : .....	0,30	nil
- Photocopies : .....	1,25	0,50
- Photocopies (couleur) : .....	2,00	nil
- Impression à partir d'une clé USB (par page) ...	3,00	nil
- Numérisation (par page) : .....	3,00	nil
- Envoi d'un document par fax (5 pages et moins) :	3,00	2,00
- Certification de taxes (lettre) : .....	10,00	5,00
- Confirmation de taxes (PG) : .....	5,00	2,50
- Copie de la matrice graphique (extrait) Géomap :	5,00	3,00
- Duplication d'un compte ou d'un reçu de taxes : (année en cours ou année précédente) : .....	3,50	2,50
- Photocopies de reçus, de comptes de taxes ou de factures comportant une recherche (archivées) : .	10,00	5,00
- Tout document comportant une recherche : .....	10,00	5,00
- <b>Livre du 75<sup>e</sup> en format .pdf</b>	<b>25,00</b>	<b>nil</b>

Les copies Recto/verso sont considérées comme 2 copies.

Donné à Lac-des-Aigles, ce septième jour du mois de juin deux mil seize.

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, **QUE** : -

À la session extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2016, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits:

### ADOPTION DU RÈGLEMENT # 134-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 97-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Que la municipalité de Lac-des-Aigles décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement # 97-09 est remplacé par le suivant :  
À compter du 1<sup>er</sup> août 2016, il sera imposé, sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Le Règlement 134-16 peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Lac-des-Aigles, ce quatrième jour du mois de mai deux mil seize.

## INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

### Résolution 92-16 RENOUELEMENT ENTENTE – ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Que la municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'entente avec l'École nationale des pompiers de juillet 2016 au 30 juin 2017. Et qu'elle autorise la directrice générale à acquitter la facture au montant de 1000 \$ + taxes dès sa réception.

### Résolution 94-16 FORMATION RCR

Formations RCR par Urgence Vie : **Jour** : Mardis 19 et 26 avril et mercredis 20 et 27 avril et **Soir** : Mardi le 19, jeudi le 21, lundi le 25 et mercredi le 27 avril. Que la municipalité de Lac-des-Aigles inscrive Francine Beaulieu et les pompiers disponibles référés par le chef.

### Résolution 96-16 FORMATION – LUTTE À LA BERCE DU CAUCASE

Reçu invitation de la MRC à participer à une formation terrain sur l'éradication de la berce du Caucase. Elle aura lieu le 19 mai de 9 h à 16 h à St-Michel du Squatec. Le coût est de 85 \$/participant incluant le dîner.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles inscrive le contremaître M. Berthier Beaulieu.

### Résolution 97-16 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 - RIDT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les États financiers déposés et vérifiés de la RIDT pour l'année 2015 démontrant un bénéfice net de 196 731 \$ pour un chiffre d'affaires de 3 693 150 \$.

### Résolution 98-16 RENOUELEMENT ADHÉSION – AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion (gratuite) à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et mandate M. Claude Breault, maire pour assister à l'Assemblée générale annuelle à la mi-juin 2016 et à la représenter.

### Résolution 102-16 ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME

Offre d'inscrire le Parc Natur'Ailes comme membre de la route au coût de 60 \$ pour inscrire cet attrait géré par la municipalité.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles inscrive le Parc Natur'Ailes au coût de 60 \$.

### Résolution 103-16 ACÉRICULTURE - Pour le maintien des outils de mise en marché de la population acéricole au Québec

**CONSIDÉRANT QU'**entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 Mlb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

**CONSIDÉRANT QUE** la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

**CONSIDÉRANT QUE** les acériculteurs investissent annuellement environ 59M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélèvements;

**CONSIDÉRANT QUE** la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation ; 189M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

**CONSIDÉRANT QUE** pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines des recommandations du rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72% de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80% n'a été franchi qu'à deux reprises, soit en 2000 et en 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au gouvernement du Québec de mettre de côté les recommandations du rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois, dont le contingentement acéricole, l'agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable. Que cette résolution soit envoyée au premier ministre Philippe Couillard, c.c.au ministre Pierre Paradis, au député Jean d'Amours, au club d'encadrement technique de l'est, au député Harold Lebel ainsi qu'à la MRC de Témiscouata.

## INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

### Résolution 105-16 AGA – RÉSERVE DUCHÉNIER

Invitation à la 40<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de la Réserve Duchénier qui aura lieu jeudi, le 14 avril à 19 h à la salle Laval Mailloux, 121 rue Principale à Esprit-Saint. Nous pouvons déléguer 1 membre corporatif et nommer 2 délégués à titre de membres actifs  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Messieurs Claude Breault, Roger Boutot et Elzéar Lepage comme délégués de la Municipalité pour assister à cette assemblée générale.

### Résolution 107-16 JARDINIÈRES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat d'une petite et d'une grosse jardinière et du crochet et prêt du poteau par Desjardins Turcotte.

### Résolution 115-16 CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE - EMPRUNT

Le 12 avril de 9 h à 19 h, tenue d'un cahier d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement # 133-16 dépenses pour camion et emprunt. Le nombre de signatures de personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin était de 61. À 19 h le nombre de personnes qui se sont enregistrées était de 0, donc le règlement #133-16 est réputé avoir été adopté. Lecture faite devant le maire à 19 h le 12 avril.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du certificat de la tenue d'un registre, tel que déposé par la directrice générale.

### Résolution 116-16 CAMION 10 ROUES

Que la municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître M. Berthier Beaulieu pour préparer un devis pour un camion 10 roues avec la directrice générale Mme Francine Beaulieu. Que l'invitation à soumissionner soit faite auprès de 2 fournisseurs de camions usagés. Que les soumissionnaires aient jusqu'au 31 mai 15 h pour déposer leur soumission accompagnée de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité signée à chaque affirmation, sous enveloppe scellée portant la mention « Camion 10 roues ». Que l'ouverture des soumissions ait lieu immédiatement après la fermeture de la période soit mardi, le 31 mai à 15 h. Que ce sujet soit traité à la séance du 6 juin prochain.

### Résolution 117-16 RENOUVELLEMENT ASSURANCES MUNICIPALES

Que la municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle ses assurances auprès de la MMQ et autorise la directrice générale à acquitter la facture de 27 634 \$. Et demande que les modifications suivantes - ajouts soient faits : d'assurer le Sterling à 150 000 \$ au lieu de 54 950\$ et inscrire la valeur pont de la rue du Quai à 100 000\$.

### Résolution 122-16 AFFICHES (BAIGNADE, CHIENS,...)

Le maire a écouté un webinaire de la MMQ sur la baignade et la responsabilité municipale.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles installe au bord du lac des affiches interdisant la baignade et obligeant les chiens à être tenus en laisse.

### Résolution 123-16 FORMATION « TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION »

APSAM organise une formation « Travaux publics et de construction », tout travail de voirie est un chantier et les employés doivent avoir leur carte d'accès sur les chantiers.

Un groupe de 10 personnes minimum. Durée 30 heures (4 jours) 300 \$/participant + déplacement

Que la municipalité de Lac-des-Aigles inscrive MM Berthier Beaulieu et Doris Dubé à cette formation.

### Résolution 127-16 RÉFORME CADASTRALE

Deux jours de consultation sur la Réforme cadastrale sont prévus : mercredi, le 25 mai et jeudi, le 26 mai, de 14 h à 20 h.

Chaque contribuable devrait recevoir un avis de consultation du Ministère Énergie et Ressources naturelles MERN. Certaines personnes recevront un extrait du projet de plan, mais pas tout le monde. Nous suggérons aux personnes qui ne possèdent pas le plan de se présenter ». Diriger vers le MERN les propriétaires qui désirent obtenir des renseignements sur la réforme cadastrale. Ils peuvent nous joindre aux numéros de téléphone suivants : sans frais : 1 888 733-3720.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles informe la population par envoi collectif de la nécessité d'être présent à cette consultation.

### Résolution 128-16 SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE HUMANITAIRE

Le maire a assisté à l'assemblée générale annuelle de la Société d'entraide humanitaire tenue mercredi, le 6 avril à 19 h 30.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles félicite le président M. André Bossé, les membres de la Société d'entraide humanitaire pour leur très beau travail et pour leur remercier de leur implication.

### Résolution 129-16 INSPECTION DES CHAUSSÉES

Les auscultations de chaussées sont une condition obligatoire à l'acceptation du plan d'intervention par le MAMOT.

Il faut donc que ces auscultations sur 4.2 km soient faites avant la rédaction du rapport pour intégrer les résultats à la base de données et sortir les cotes globales demandées dans le Guide du MAMOT.

Cima+ mandaté pour notre Plan d'intervention a envoyé à 2 entreprises le Mandat descriptif pour l'inspection de chaussées. Que la municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'entreprise Englobe pour l'auscultation des chaussées au coût de 4 750 \$+ taxes = 5 461.31 \$.

## INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

### **Résolution 130-16 OBVEBSL – DISTRIBUTION D'ARBRES ET D'ARBUSTES**

L'OBVEBSL et l'OBV du Fleuve St-Jean offrent des arbres et arbustes à prix modique variant de 2\$ à 8\$. Du 4 avril au 13 mai on commande en ligne Bouleau jaune, viorne trilobée, myrique baumier, rosier des marais, vigne vierge, iris versicolore, .. Que la municipalité de Lac-des-Aigles achète des arbustes ou arbres de l'OBV du Fleuve St-Jean pour les affiches à l'entrée du village et les parterres.

### **Résolution 131-16 RENOUELEMENT ADHESION - SADC**

La SADC vous invite à renouveler votre adhésion et à participer à leur 21<sup>e</sup> assemblée générale annuelle Jeudi le 2 juin prochain au sous-bois de l'Anse à Saint-Juste-du-Lac.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion 2016-2017 à la SADC au coût de 30 \$.

### **Résolution 136-16 FONDATION ANNETTE CIMON LEBEL**

Invitation à participer au 21<sup>e</sup> Tournoi de golf de la Fondation Annette Cimon Lebel qui aura lieu le 10 juin à RDL.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles donne 100 \$ à la Fondation Annette Cimon Lebel.

### **Résolution 138-16 GALA MÉRITAS**

L'école secondaire Vallée-des-Lacs vous invite à leur Gala Méritas qui aura lieu Jeudi, 26 mai 2016 à 19 h 15 à l'auditorium de l'école secondaire Vallée-des-Lacs. Et demande notre contribution financière afin de remettre des bourses pour récompenser les jeunes qui contribuent à la vie culturelle, communautaire et sportive de l'école.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 150 \$ pour le méritas 2015-2016 de l'école secondaire Vallée-des-Lacs.

### **Résolution 140-16 CARNET DE SANTÉ LAC DES AIGLES**

M. Michel Grégoire, directeur de l'OBV du Fleuve St-Jean a monté un projet d'analyse de lacs « Connaitre nos lacs pour mieux les protéger », ils ont ciblé 10 lacs dont le nôtre. Projet qui sera présenté au Fond de développement régional de la MRC de Témiscouata - Sollicitation de la municipalité de Lac des Aigles pour une résolution d'appui. **OBJECTIFS:** Susciter l'engagement communautaire envers la protection des lacs et outiller élu(e)s et citoyen(ne)s du milieu pour une saine gestion de la qualité des eaux.

Le Carnet de santé comprendra, le portrait de notre lac et son bassin versant (description avec cartes), les connaissances générales sur son état de santé, une description d'actions générales à entreprendre pour sa protection et un glossaire et fiches résumés des études réalisées antérieurement.

Le coût moyen d'un carnet est de 4 500 \$ moins des revenus prévisionnels venant du Fonds de développement régional de la MRC, OBVFST, Partenaires privés. La contribution municipale demandée est de 1000 \$/municipalité.

**Considérant** que les taxes foncières provenant des résidences riveraines des lacs comptent souvent pour une part importante des revenus municipaux et que cette valeur doit être maintenue;

**Considérant** que la MRC de Témiscouata est un territoire de lacs et que son développement récréotouristique passe par le maintien d'une bonne santé de ces lacs;

**Considérant** que pour être en mesure de protéger les lacs de façon efficace, les élu(e)s et citoyen(ne)s ont besoin d'une base de connaissances accessible et à jour sur leurs lacs;

**Considérant** que le projet de carnets de santé des lacs peut avoir des retombées sociales, environnementales et économiques positives pour la MRC de Témiscouata;

**Considérant** que les carnets de santé contribueront à susciter la mobilisation citoyenne vers la protection des lacs;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles appuie l'organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean dans sa demande de financement au Fonds de la ruralité-volet régional et intermunicipal de la MRC de Témiscouata, pour le projet de réaliser 1 carnet de santé pour chacun des 10 lacs prioritaires. Ce projet est tel que décrit (échancier, budget, contenu) dans le document de présentation soumis à la municipalité par courrier électronique nommé : « Proposition appui municipal Carnets de santé – Lac des Aigles ».

Cet appui engage la municipalité de Lac des Aigles à verser une contribution financière de 1000\$ au projet de Carnets de santé des lacs du Témiscouata car elle est riveraine d'un des 10 lacs prioritaires.

### **Résolution 142-16 OPTIMISTES – SÉCURITÉ CYCLISTES**

MME Isabelle Bouchier et Véronique Bouchard, membres du Club Optimistes sont présentes.

Lettre demandant une aide pour leur activité de sécurité cycliste qui aura lieu en juin prochain.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 250 \$ au Club optimiste pour leur activité de sécurité à vélo qui aura lieu le 18 juin où des prix seront remis aux jeunes participants. Et qu'elle accepte de défrayer l'envoi collectif à cet effet.

### **Résolution 143-16 SPECTACLE – ÉCOLE L'ÉTINCELLE**

Demande de Jaimie Plourde, enseignante à l'École l'Étincelle pour obtenir une aide financière pour l'organisation d'un spectacle des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ pour la réalisation de ce spectacle qui aura lieu mercredi, le 22 juin à 19 h au gymnase de l'école l'Étincelle de Lac-des-Aigles et qu'elle le publicise. Ouvert à tous.

## INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

### Résolution 145-16 TRAVAUX ROUTIERS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles priorise la réfection du chemin du rang Bédard pour 2016 et que quelques journées soient consacrées à améliorer la sécurité sur le chemin du Nord-du-Lac.

### Résolution 146-16 TABLES À PIQUE-NIQUE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 10 tables à pique-nique à 79\$+ taxes chez CANAC/Rimouski.

### Résolution 154-16 LOGICIEL ACCESS ET INSTALLATION

Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise l'achat et l'installation du logiciel Microsoft Office professionnel 2016 licence – WEB auprès d'Information au coût de 620.12 \$ + taxes.

### Résolution 157-16 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 - OMH

La Municipalité a reçu un chèque de 179.03\$ étant donné un déficit moins élevé que prévu en 2015.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte les États financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation démontrant un déficit moindre pour 2015 que budgétisé.

### Résolution 159-16 FAUCHEUSE POUR TRACTEUR

Que la municipalité de Lac-des-Aigles retienne la plus basse soumission d'Alcide Ouellet et fils au coût de 3550 \$ + taxes (livrée ?) = 4 081.61 \$ et que l'ancienne faucheuse soit remise en échange.

Que le contremaître soit autorisé à procéder à l'achat et la directrice générale à émettre le paiement dès la livraison.

### Résolution 160-16 SÛRETÉ DU QUÉBEC

Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise le paiement à la Sûreté de la 1<sup>re</sup> tranche au montant de 12 316 \$ en date du 30 juin.

### Résolution 161-16 VOTE SUR LE MAINTIEN DE LA TAXE SPÉCIFIQUE SUR L'HÉBERGEMENT

Tourisme Bas-Saint-Laurent nous invite à se prononcer par vote sur le maintien de la taxe spécifique sur l'hébergement d'ici le 17 juin en retournant le bulletin de vote. Cette taxe sert à renforcer et soutenir la promotion et le développement touristiques du Québec. À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 elle sera de 3.5 % partout au Québec.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Francine Beaulieu, directrice générale comme représentante de la municipalité pour voter en faveur du maintien et de l'uniformisation de la taxe spécifique sur l'hébergement au Bas-Saint-Laurent.

### Résolution 163-16 CRIBLURE

Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître M. Berthier Beaulieu à faire l'achat de 150 tonnes auprès de Construction BML à 9,25 \$/tonne.

### Résolution 166-16 DATES DES RÉUNIONS LE 4 JUILLET ET LE 8 AOÛT ET VACANCES DIRECTRICE GÉNÉRALE ET AGENTE ADMINISTRATIVE

La directrice générale, Francine Beaulieu prendra ses vacances estivales en même temps que celles de l'agente administrative, Nadia Castonguay soit du 10 au 23 juillet. Que la municipalité de Lac-des-Aigles modifie la date de la réunion du mois de juillet pour le 4 au lieu du 11 mais conserve la date de la réunion du mois d'août au 1<sup>er</sup> août.

### Résolution 167-16 CAMPAGNE EMBALLAGE NEUTRE DES PRODUITS DU TABAC

**CAMPAGNE PANCANADIENNE EN FAVEUR DE L'EMBALLAGE NEUTRE ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DU TABAC** (Appuis au Québec sollicités et gérés par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac\*)

Que la municipalité de Lac-des-Aigles appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit:

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac : 4529 rue Clark #102, Montréal (Qc) H2T 2T3; fax: 514-598-5283; [coalition@cgct.qc.ca](mailto:coalition@cgct.qc.ca)

### Résolution 169-16 POSTES CANADA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse valoir ses points de vue sur l'avenir du service postal, raison de son importance en demandant de :

- recevoir de nouveau le courrier à domicile
- avoir la certitude que l'idée d'installer des boîtes postales communautaires ne refera pas surface,
- conserver notre bureau de poste

## INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

### Correspondance (04-05-06)

1. Reçu de la MRC l'avis public que l'adoption du règlement 05-09-04 se fera à la séance du 9 mai 2016. Ce règlement modifiera la rémunération et l'allocation de dépenses du préfet et des maires. La rémunération passera de 60 000 \$ à 77 302 \$ et l'allocation de 15 000 \$ à 15 976 \$.
2. La MRC nous informe que l'ensemble de la population de la MRC a maintenant la possibilité de consulter en ligne diverses cartes du territoire et d'obtenir des renseignements reliés au rôle d'évaluation (renseignements publics) grâce à l'outil de diffusion cartographique SIGimWeb.
3. Courriel reçu de Tourisme Québec nous informant que les récents changements apportés à la Loi sur les établissements d'hébergement touristique prévoient que le ministère du Tourisme doit informer les municipalités lors d'une demande d'attestation de classification pour un établissement d'hébergement et nous aurons 45 jours pour les informer de la conformité du projet. Notre inspecteur leur a fourni son nom et ses coordonnées.
4. Courriel du Ministère de la Sécurité publique du 9 mars 2016 nous informant que suite à l'incendie à la Résidence du Havre en 2015, le coroner a rendu public son rapport. Celui-ci recommande entre autres au ministre de la sécurité et au MAMOT... d'inciter les autorités en milieu urbain et rural à procéder aux regroupements de services de sécurité incendie en vue d'une action simultanée sous une même direction.
5. Reçu de la Société canadienne du cancer une lettre de remerciement d'avoir décréter le mois d'avril « Mois de la jonquille », d'encourager les Québécois à poser un geste significatif pendant ce mois et d'encourager la population à accorder son appui à la cause de la Société canadienne du cancer (SCC). Elle nous envoie des épinglettes de l'effigie de la jonquille pour que les membres du conseil en fassent étalage lors des réunions du mois d'avril.
6. Modification au programme de crédit de taxes foncières agricoles à compter de 2017. Le budget sera maintenu sans réduction de son enveloppe mais la responsabilité de sa gestion sera transférée du MAPAQ à Revenu Québec et ses modalités seront simplifiées.
7. Reçu lettre du Ministre des Transports nous informant qu'une aide financière de 74 651 \$ nous est accordée pour l'année 2016 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
8. Reçu accusé réception du Cabinet du premier ministre de notre résolution # 103-16 en lien avec le maintien du système de gestion de l'offre dans l'industrie acéricole.
9. Festi-Cèdre de Saint-Eusèbe du 13 au 17 juillet, invitation à y participer « À Saint-Eusèbe, ça bouge ».
10. Reçu lettre de M. Nelson Rioux du Centre funéraire Jean-Guy Rioux en remerciement aux employés municipaux qui ont balayé le trottoir le 21 avril, en vu des funérailles de M. Armand Bérubé. Remerciements sincères à vos employés et à la possibilité qu'ils nous ont offert de rendre notre municipalité plus accueillante après un hiver difficile.
11. Reçu par courriel, le résultat de l'évaluation de notre demande d'Emploi d'été Canada, nous informant que notre demande a été évaluée et jugée admissible mais que malheureusement, le budget dont dispose Service Canada dans notre circonscription n'est pas suffisant pour financer toutes les demandes.
12. Lettre de la Coopérative forestière Haut Plan Vert nous informant qu'à l'approche des travaux, et comme elle dessert maintenant les secteurs de la Matanie et de la Matapédia en plus de la Mitis, Rimouski-Neigette, Les Basques, l'Est-du-Lac Témiscouata et Taché et afin de faciliter la gestion et l'organisation les territoires de forêt privée, ceux-ci ont été scindés,...
13. Spectacle « ÉteinsCell.ca » le 22 juin à 19h à l'école l'Étincelle.
14. Courriel nous informant que le 9 mai, le MTQ a déployé la stratégie de sensibilisation concernant la nuisance sonore liée à la circulation des véhicules lourds et à l'usage de leur frein moteur.
15. Courriel de la Division des bâtiments de l'Office de l'efficacité énergétique à Ressources naturelles Canada (un ministère fédéral). Leurs programmes visent à encourager l'efficacité énergétique dans les secteurs des bâtiments commerciaux et institutionnels. Ils proposent des outils et des services qui peuvent aider les municipalités à adopter et à promouvoir des mesures et des pratiques qui permettent de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments de leur territoire. Ils aimeraient travailler avec nous.
16. Lettre de remerciement de la Fondation Annette Cimon Lebel pour notre participation à leur 21<sup>e</sup> édition du tournoi de golf du 10 juin prochain (Don de 100\$).
17. Lettre de la MRC concernant les déclarations carrières-sablères, qu'afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur les mines, nous devons déclarer la valeur des substances extraites. Valeur marchande locale estimée.
18. Développement économique Canada nous informe qu'un 2<sup>e</sup> volet du Programme d'infrastructures communautaire a été élaboré. La clientèle admissible : municipalités, OBNL. Les infrastructures visées : Des projets visant des centres communautaires, sentier,... ou axés sur un avenir meilleur pour les peuples autochtones.

### DATES DES VERSEMENTS DE TAXES ANNUELLES 2016 (sauf mises à jour)

**1<sup>er</sup> versement : 22 février**

**2<sup>e</sup> versement : 24 mai**

**3<sup>e</sup> versement : 22 août**

## DÉVELOPPEMENT

Le nouveau comité dont le mandat est de préparer l'activité de consultation publique sur le plan de développement stratégique de la municipalité est formé de Mesdames Danielle Albert et Nadia Sheink et de Messieurs Pierre Bossé, Serge Demers, Elzéar Lepage et moi-même. M. Claude Bourgoïn de la MRC agit en tant que personne-ressource et nous accompagne dans ce processus d'élaboration. Cette consultation populaire aura lieu samedi, le 15 octobre; veuillez réserver cette date SVP.

Au niveau de l'acériculture, le gouvernement du Québec, par l'entremise de la Régie des marchés agricoles a enfin décidé d'allouer 5 millions d'entailles aux acériculteurs actuels ainsi qu'à de nouveaux acériculteurs dans une proportion de 73 % pour les consolidations d'entreprises et 23 % pour les démarrages. C'est une très bonne nouvelle, qui fera rouler notre économie locale ; plusieurs de nos entreprises sont en attente de ces ajouts d'entailles; les acériculteurs investiront temps et argent pour agrandir leurs entreprises et/ou améliorer leur efficacité, tandis que quelques autres pourront débiter dans ce domaine.

Pour terminer, les panneaux de signalisation de la route touristique des Monts Notre-Dame sont installés pour cette route qui débute à Dégelis et emprunte la route 295 en direction de Squatec. Le tracé suit la route 232 jusqu'à la jonction avec la route 234. L'itinéraire se poursuit sur la route 298 vers le fleuve pour rejoindre la Route des Navigateurs à Sainte-Luce.

L'inauguration officielle de cette route se fera ce samedi.  
Soit le 18 juin à 10 h 30 à la salle des loisirs d'Esprit-Saint.

Toute la population est invitée à assister à cette ouverture officielle, encore une bonne nouvelle !  
Pour plus d'informations, veuillez consulter leur site internet [www.montsnotredame.com](http://www.montsnotredame.com).

Claude Breault

---

## LA VIE SCOLAIRE

Le ministre de l'éducation, M. Sébastien Proulx, a mis à la poubelle le projet de loi 86 élaboré par son prédécesseur M. François Blais. M. Proulx remplace le vieux projet par un nouveau qui conserve la démocratie scolaire mais qui modifie le mode de fonctionnement des commissions scolaires, tout en maintenant les commissaires élus actuellement en place.

Le nouveau projet de loi déposé le 9 juin accorde plus de pouvoirs aux commissaires-parents, au nombre de 4, aux directeurs d'école et au ministre lui-même.

Le nouveau projet de loi 105 est né des cendres du projet de loi 86. Les commissaires-parents obtiennent le droit de vote et peuvent même être élus vice-présidents de notre commission scolaire. Deux représentants de la communauté, dont l'un doit venir du sport ou de la santé, seront aussi cooptés. Ces changements feraient en sorte que le nombre de commissaires passeraient de 17 à 21. Les 13 commissaires élus (es) restent en poste jusqu'en octobre 2018.

Pour terminer je vous invite à assister le 22 juin à 19 h à un spectacle de variétés à l'école primaire l'Étincelle, « *ÉteinsCell.ca* ». Il y aura 14 participants de 4-5-6<sup>ième</sup> année, sous la supervision artistique de Mme Jaimy Plourde. Ce spectacle comprendra du chant, de la danse et des numéros de cirque. Ouvert à tous, au gymnase, 2 \$ à l'entrée.

Claude Breault

Commissaire scolaire pour le District, no 8 : St-Clément, St-Cyprien, Ste-Rita, St-Guy et Lac-des-Aigles



# INFO BIBLIOTHÈQUE

JUIN « 2016 »

## Livres récemment achetés

Quelques livres ont été achetés depuis la dernière parution du journal:

### Pour les adultes

Tome 1 à 3	D'un silence à l'autre	Micheline Duff
	Répertoire des gentils officiels du Québec	Jean-Yves Dugas

### Pour les enfants

Tome 1 à 3	Malenfer	Cassandra O'Donnell
Tome 1-2-3	CHI	Konami Kanata
Tome 1-2	Zazie	Marie-Andrée Lavoie
4 livres de	Mini Passepeur	Richard Petit
	Une plume pour Pénélope	Martine Latulipe

## Rencontre d'auteur et conférencier: Mr. Berthier Pearson

Tour du monde : aventure

**Une conférence pour les élèves de 4-5-6 ième année : Vendredi le 17 juin à 12h30**

Cette rencontre devait avoir lieu le Mardi le 29 mars mais comme il y avait eu mauvaise température celle-ci a été remise.

57 pays visités par l'auteur en sac à dos. Il a écrit une vingtaine de livres pour jeunes.



À la prochaine parution du journal on demandera à quelques jeunes de nous écrire leurs commentaires.

# INFO BIBLIOTHÈQUE (suite)

 **Rencontre d'auteur et conférencière: Mme Gaboury, mardi le 3 mai**


***Astronomie, conte et estampe - Un conte pour tous : L'Étoile Polaire***


Les enfants ont appris leur sens de l'orientation grâce à deux étoiles : celle de l'étoile Polaire pour la nuit et l'étoile du Soleil pour le jour! Et ça, sans GPS ou boussole!


C'est par le récit d'un conte composé à partir d'un bas-relief de bois sculpté et peint que l'artiste Gisèle Gaboury a présenté *la clé du ciel*.


*Un atelier d'estampe a suivi le conte.*

 **Diverses rencontres depuis septembre :**

 Janvier : rencontre du comité de la bibliothèque

 31 mars - 13 avril : ÉLÉ (Éveil à la lecture et l'écriture)

 23 avril : Journée ÉLÉ (Éveil à la lecture et l'écriture) à Dégelis ouvert à toutes les familles au Témiscouata.

 02 juin : Préparer la demande de financement

 **Club de lecture d'été Desjardins 2016**

***Thème: Il était une fois... ton livre!***

À partir du 22 juin, les enfants qui se présenteront à la bibliothèque recevront un carnet. À chaque semaine une carte leur sera également remise pour un total de 8 cartes + les enfants sont invités également à remplir le test « Quel type de lecteur es-tu ? » Romantique ! Comique ! Sans peur ou aventurier.

À chaque fois des coupons seront remplis et déposés dans une boîte. À la fin de l'été ceux qui auront participé auront la chance de gagner un prix.

## **PRIX**

**RÉGIONAL** : Après avoir effectué le tirage local, la responsable de la bibliothèque, expédiera tous les coupons au Réseau BIBLIO au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Le prix régional sera tiré au cours du mois de septembre.

**À GAGNER** : des livres, des livres et encore des livres!

# HORAIRE ESTIVAL BIBLIOTHÈQUE

(à conserver)

**VOICI DONC L'HORAIRE DU 6 juin au 30 septembre 2016 :**

**Lundi : 14 h à 15 h 30**

**Mercredi : 19 h à 20 h 30**

***Bel été à tous ! Le comité de la bibliothèque***

## JUIN 2016

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
6 ouvert	7	8 ouvert	9	10
13 ouvert	14	15 ouvert	16	17
20 ouvert	21	22 ouvert	23	24
27 fermé férié	28	29 ouvert	30	1 juillet

## JUILLET 2016

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
4 fermé férié	5	6 ouvert	7	8
11 ouvert	12	13 ouvert	14	15
18 ouvert	19	20 ouvert	21	22
25 fermé semaine construction	26	27 fermé semaine construction	28	29

## AOÛT 2016

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 fermé semaine construction	2	3 fermé semaine construction	4	5
8 ouvert	9	10 ouvert	11	12
15 ouvert	16	17 ouvert	18	19
22 ouvert	23	24 ouvert	25	26
29 ouvert	30	31 ouvert	1	2 septembre

## SEPTEMBRE 2016

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
5 fermé férié	6	7 ouvert	8	9
12 ouvert	13	14 ouvert	15	16
19 ouvert	20	21 ouvert	22	23
26 ouvert	27	28 ouvert	29	30

## URBANISME

Vous avez un projet de construction ou de rénovation en tête pour la saison estivale 2016 ? Vous n'êtes pas seul ! Prenez de l'avance en remplissant un formulaire de demande de permis disponible au bureau municipal, ou sur demande au courriel [urbanisme\\_squatec@hotmail.ca](mailto:urbanisme_squatec@hotmail.ca).

Ce formulaire vous servira d'aide-mémoire et accélérera l'étude de votre demande. N'oubliez-pas, une fois la demande de permis complète, déposée et payée, la municipalité dispose de 30 jours pour émettre une décision.

En urbanisme, mieux vaut tôt que tard !

Comme je suis présent à Lac-des-Aigles que les vendredis et que 2 jours fériés sont les vendredis et qu'il y a les vacances, veuillez prendre en note les dates où je serai présent au Lac-des-Aigles :

Vendredi, le 8 juillet

Lundi, le 1<sup>er</sup> août

Vendredi, le 5 août

Vendredi, le 12 août

Carl Pinard, inspecteur municipal de la Municipalité de Lac-des-Aigles

Téléphone : 418-779-2300 poste 13

---

## *Nouveautés en 2016*

### *Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet*

Numéro de téléavertisseur pour location de chalets et terrains de camping : 1-418-867-0196



## *PARC NATURELLES*

Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping, veuillez contacter Mme Marie-Noëlle Leclerc, gestionnaire au 418-779-2739 ou sur son téléavertisseur au 418-867-0196.

2 chalets toutes saisons et 6 terrains de camping.

*BIENVENUE CHEZ NOUS !*

---

# GYMKHANA - HORAIRE



## **VENDREDI, 19 AOÛT**

### **Sous le chapiteau**

20h30 à 21h30 Zumba avec Cindy Bérubé Ouellet (Participation du public)

21h30 Les Armstrong

Entractes Duo Mick et Fred

### **Saloon**

12h à 13h Inscription Charlemagne

13h Tournoi Charlemagne

18h à 20h Duo Mick et Fred

### **Ring**

18h à 20h Tire de chevaux

## **SAMEDI, 20 AOÛT**

### **Sous le chapiteau**

17h à 20h Souper méchoui de porc

21h Remise des bourses Gymkhana professionnelle avec AEGEQ

21h30 à 22h30 Duo Mick et Fred

22h30 Open House

Entractes Duo Mick et Fred

### **Saloon**

12h à 13h Inscription Poker

13h Tournoi de Poker (Responsable André Beaulieu)

18h à 20h Chansonnière Hélène Bouchard

### **Ring**

8h Compétitions professionnelles

17h à 21h Animateur de foule (Prix public)

18h Course costumé AEGEQ

18h30 Course à pied

19h30 Course de moto (Tour de Baril)

**Spectacle cheval savant** (Charles Étienne Ménard)

17h Atelier sur la liberté

19h Le Cowboy maladroit

20h Grande liberté

## **DIMANCHE, 21 AOÛT**

### **Sous le chapiteau**

13h Spectacle de marionnette Renardo a le trac! (enfants)

14h30 Spectacle de chanson d'autrefois Mon cœur est un violon

### **Ring**

8h Course Gymkhana avec AEGEQ

Pour les enfants, jeux gonflable, samedi et dimanche de 13h à 16h. Zumba Samedi PM, Maquillage Samedi PM Barbotteuse (dépendra de la température).



## Conseils de sécurité sur le propane



Avec la période estivale qui approche à grands pas, le service incendie de votre municipalité tient à vous rappeler quelques consignes.

### La sécurité du propane - La sécurité des barbecues

#### Sortir votre barbecue du rangement

Au début de la saison des grillades, après une longue période sans utilisation de votre barbecue ou lorsque vous devez vous procurer une nouvelle bouteille de propane, vous devriez procéder comme suit :

1. Nettoyez : Utilisez un nettoie pipe ou un autre instrument semblable pour vous assurer que les orifices des brûleurs sont exempts de rouille, de saletés, de toiles d'araignée ou d'autre débris.
2. Vérifiez : Examinez le tuyau souple entre la bouteille de propane et les brûleurs et remplacez-le s'il est fissuré ou endommagé.
3. Testez : Détectez les fuites possibles en appliquant une solution de 50 % d'eau et de 50 % de savon à vaisselle aux raccords et aux tuyaux de la bouteille de propane.

Si des bulles se forment, resserrez les raccords et/ou remplacez les pièces endommagées et refaites le test. N'utilisez jamais une flamme nue (allumettes ou briquets) pour vérifier s'il y a des fuites. En cas de doute, appelez un technicien qualifié.

#### Utilisation de votre barbecue

Suivez les étapes suivantes dans l'ordre lorsque vous allumez votre barbecue:

1. Ouvrez le couvercle.
2. Ouvrez le robinet de la bouteille de propane.
3. Ouvrez les brûleurs.
4. Reculez d'un pas.
5. Appuyez sur le bouton de l'allumeur. Si votre barbecue n'est pas muni d'un allumeur, insérez une longue allumette ou un briquet à barbecue dans l'orifice latéral d'un brûleur et tournez ensuite le bouton de mise en marche du brûleur.
6. Si l'allumage n'est pas immédiat, fermez le propane et attendez cinq minutes, avec le couvercle ouvert, avant de rallumer.

#### Les bouteilles de propane – connaissez les règles

- Seule une personne qualifiée peut remplir votre bouteille de propane. Si vous n'êtes pas certain si la personne est qualifiée, demandez son certificat de formation en remplissage de bouteilles.
- Placez votre bouteille de propane au-dessus du sol, à l'écart de sources d'allumage, sur une base non-combustible, et ne rangez ou ne placez jamais des bouteilles de rechange sous ou près d'un barbecue.
- Au Canada, les bouteilles de propane doivent être remplacées ou inspectées et requalifiées tous les 10 ans. Il est illégal de remplir une bouteille périmée ou endommagée.
- Ne jetez jamais une bouteille avec vos déchets domestiques ou dans des contenants de recyclage. Communiquez avec votre municipalité pour savoir comment vous débarrasser d'une bouteille de propane.

#### Gardez votre barbecue à l'extérieur!

Les barbecues sont approuvés pour un usage extérieur seulement. Ils émettent du monoxyde de carbone (CO), un gaz incolore et inodore qui est dangereux dans des espaces clos et qui peut causer une perte de connaissance ou même la mort. Ne jamais utiliser un barbecue dans un garage, une tente ou un autre espace clos. Utilisez et rangez toujours votre barbecue et vos bouteilles dans une position droite, sur une surface stable et dans un endroit bien ventilé.

#### Conseils importants

**À faire :** Gardez les vêtements amples à l'écart d'un barbecue chaud, Gardez les enfants et les animaux à une distance sécuritaire, Lorsque vous avez terminé, fermez le robinet de la bouteille en premier et ensuite les boutons des brûleurs pour qu'il ne reste plus de propane dans le tuyau flexible, Laissez le barbecue se refroidir complètement avant de refermer le couvercle, Si vous soupçonnez une fuite ou que votre barbecue ne fonctionne pas bien, communiquez avec un technicien qualifié.

**À ne pas faire :** Ne laissez pas un barbecue sans surveillance lorsqu'il est en marche, Ne laissez pas de graisse s'accumuler sur les brûleurs ou dans le fond du barbecue pour éviter les feux de graisse, Ne jetez pas d'eau sur un feu de graisse puisque l'eau ne fera que répandre les flammes, Ne placez pas votre barbecue trop près de murs ou de clôtures en bois, Assurez-vous que l'aire derrière votre barbecue est exempte de matières combustibles, N'utilisez jamais d'essence pour briquet ou d'autres accélérateurs sur le gril. Ne rangez pas ou n'utilisez pas un barbecue sur le balcon d'un appartement sans autorisation.

# Fonds Jeunesse Témiscouata

## Viens t'établir au Témiscouata !

**Informez-vous rapidement dès votre arrivée au Témiscouata,  
vous avez 2 mois pour demander cette aide !**

### Objectif général

Cet incitatif financier vise à favoriser la venue et le retour des jeunes diplômés âgés entre 16 et 35 ans, à bonifier et à reconnaître le démarrage de jeunes entreprises; à offrir aux employeurs de la MRC de Témiscouata un bassin d'employés qualifiés dans un contexte de rareté par l'attribution de bourses variant entre 200\$ et 1000\$.

### Description du programme

#### **Bourse Stage de formation (250\$)**

- Offrir aux étudiants l'opportunité d'effectuer leur stage de formation dans la MRC de Témiscouata;
- Offrir aux employeurs la possibilité d'établir un premier contact avec une main-d'œuvre spécialisée;
- Développer les conditions favorables à l'établissement des jeunes diplômés au Témiscouata.

#### **Bourse Bienvenue (1000\$)**

Encourager l'établissement des 16-35 ans sur le territoire de la MRC de Témiscouata en offrant un soutien financier.

Rappelons que le Fonds Jeunesse Témiscouata est une initiative témiscouataine financée et gérée par le Carrefour jeunesse-emploi de Témiscouata et les partenaires suivants : Le Pacte rural témiscouatain; La Corporation de développement économique du Transcontinental; la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs; monsieur Jean D'Amour, député et ministre de Rivière-du-Loup-Témiscouata, les municipalités du Témiscouata, les caisses Desjardins du Portage et des Lacs de Témiscouata, le Conseil des dirigeants d'entreprises du Témiscouata, la Chambre de commerce du Témiscouata; la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, le Club Optimiste de Cabano, le Service Accès-Emploi; la SADC du Témiscouata, Norampac Cabano; Côté Ouellet Thivierge et Raymond Chabot Grant Thornton et Boralex.

### **Consultez-nous pour connaître les modalités du programme!**

Sébastien Ouellet, agent de migration Place aux jeunes et responsable du Fonds Jeunesse Témiscouata

[migration@cjetemiscouata.qc.ca](mailto:migration@cjetemiscouata.qc.ca)

Tel: 418-854-5530 -- SANS-FRAIS : 1-800-365-5605 #227

---

# MAISON DES JEUNES

L'Assemblée générale annuelle de la Maison des Jeunes aura lieu le 20 juin à 19h.

Mme Cindy Beaulieu sera l'animatrice pour l'été grâce à un projet d'emploi d'été Canada.

## HORAIRE DE LA MAISON DES JEUNES:

**Fermé :** Lundi et Mardi

**Ouvert :** Mercredi et Jeudi de 18 h à 22 h

Vendredi et Samedi : de 18 h à 22 h 30



Commission scolaire  
du Fleuve-et-des-Lacs

*La formation adéquate...*

*Le chemin pour y arriver!*



## *Formation générale des adultes de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs Finissants 2015-2016*



Le 11 mai dernier avait lieu notre gala du mérite scolaire 2015-2016. Ce fut l'occasion de reconnaître le travail et la persévérance de nos élèves du Témiscouata et des Basques. Trente élèves ont reçu une mention spéciale et quarante-trois finissants se voyaient couronner de leurs efforts. Nous tenons à les féliciter et à leur souhaiter la meilleure des chances dans tous leurs projets d'avenir.

Le centre de formation de Squatec a su accueillir cette année 11 élèves et voici la finissante 2015-2016 de Lac-des-Aigles :

- Chantal Corbin.

- 30 -

*Source et information : Madame Danielle Lafrance, directrice adjointe en formation générale adulte  
Tél : 418 854-0720 poste 2322*

**LA MUNICIPALITÉ FÉLICITE MME CHANTAL CORBIN !**





## CHEMIN DE SAINT-RÉMI (Extrait de M. Stéphane Pinel)

C'est le départ... les premiers marcheurs ont entrepris le Chemin samedi matin, le 21 mai et ils se rendront jusqu'à Ste-Florence. 43 jours pour ces premiers marcheurs suivis par deux (2) autres braves qui le font sur 54 jours et tranquillement mais sûrement bien d'autres suivront leurs pas... On ne peut rester insensible à cet appel et à l'effort fourni par ces marcheurs.

**Petite Réflexion :** Un ami nous a partagé ce texte inspirant ... "Les pèlerins, qu'ils soient riches ou pauvres, revenant de St-Jacques ou y allant, doivent être reçus charitablement, et honorés par tous. Car, quiconque les a reçus et leur a donné avec attention l'hospitalité, ce n'est pas seulement St-Jacques, mais le Seigneur lui-même qu'il a reçu comme un hôte. Le Seigneur dit lui-même dans l'Évangile : celui qui vous accueille, c'est moi qu'il accueille."

**Accueil du Village:** Au Lac-des-Aigles, l'accueil avec étampe du village peut se faire à 2 endroits : au bureau municipal (73, Principale) et au dépanneur Chez Carolie (82, Principale). L'étampe du Village s'y trouve... Les marcheurs ont hâte de faire étamper leur guide !

### Forfaits offerts sur le Chemin:

2 forfaits sont offerts aux marcheurs pour répondre à leurs besoins:

- Éloge au Grand Air (20-22km/jr) pour les grands marcheurs (max. 43 jours pour faire le Chemin).
- Éloge au Bonheur (12-15km/jr) pour ceux qui veulent prendre le temps (1 village/par pour 53 jours)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter, LOUISE ET STÉPHANE [www.cheminstremi.quebec](http://www.cheminstremi.quebec)

Hébergement et marcheurs: Louise 514-792-0121, [lbourgeois@cheminstremi.quebec](mailto:lbourgeois@cheminstremi.quebec)

Balissage, logistique et organisation: Stéphane, 514-792-7783, [spinel@cheminstremi.quebec](mailto:spinel@cheminstremi.quebec)



# Mot de Postes Canada

Bonjour à toute la population,

Merci à la municipalité de nous permettre de jaser un peu !

N'oubliez pas qu'à votre bureau de poste de Lac-des-Aigles il y a des cartes-cadeaux, des cartes d'appels, des pièces de monnaie pour agrémenter les anniversaires, les naissances, les mariages et autres...

Également des cartes postales, des produits d'emballage et plus encore.

Naturellement, merci de votre encouragement on a besoin de vous pour continuer à vous servir.

Nous vous souhaitons un bel été et de belles et bonnes vacances ! Bonne Santé !

Au plaisir de vous accueillir

Marjolaine O. maître de poste et Vicky O. FFRS RR1



## LOISIRS DE LAC-DES-AIGLES

La fin de l'année scolaire signifie que l'été est arrivé, mais aussi que le terrain de jeux va bientôt commencer. Celui-ci est destiné aux enfants âgés entre 4 et 10 ans.

Les parents désirant inscrire leurs enfants pourront le faire BIENTÔT.

Vérifier les prochains communiqués.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Martine Therriault au 418-779-2646.

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent

Québec 



Présenté dans le calendrier 2016 du Comité des usagers - Installation Témiscouata, voici le droit des usagers dont nous souhaitons faire la promotion pour les mois de mai-juin et juillet 2016 :

### MAI 2016

#### DROIT D'ÊTRE REPRÉSENTÉ

L'usager a le droit d'être représenté pour tous les droits qui lui sont reconnus (art. 12 LSSSS). Dans le cas d'un majeur inapte, ce sera le mandataire, le curateur, le tuteur, le conjoint, un proche ou toute personne qui démontre un intérêt particulier pour l'usager (art. 12 LSSSS; art. 15 C.c.Q.) Toutes les décisions doivent se prendre dans le meilleur intérêt de l'usager ainsi représenté (art. 12 C.c.Q.).

#### DROIT À DES SERVICES D'HÉBERGEMENT

L'usager a droit à des services d'hébergement, même s'il a reçu son congé du médecin, jusqu'à ce que son état lui permette de réintégrer son domicile ou qu'il obtienne une place dans un autre établissement (art. 14 LSSSS).

### JUIN 2016

#### DROIT DE PORTER PLAINTE

L'usager a le droit de porter plainte :

- Au près des différentes instances sur les services qu'il a reçus ou aurait dû recevoir ;
- Sur des problèmes d'ordre administratif ou organisationnel ;

À cet effet, il a le droit d'être assisté et accompagné

(art. 34, 44, 45, 46 par. 2 et 3, 53, 60 et 61 LSSSS; art. 8 Loi sur le Protecteur des usagers).

### JUILLET 2016

#### DROIT AUX SERVICES

L'usager a droit à des services adéquats sur les plans scientifique, humain, spirituel et social (art. 5 et 100 LSSSS).

Ces services doivent être offerts avec continuité et de façon personnalisée, tout en tenant compte des ressources disponibles (art. 5 et 13 LSSSS).

L'établissement doit référer l'usager à une ressource qui offre les services dont l'usager a besoin s'il ne peut lui-même les dispenser (art. 101 LSSSS). L'usager doit utiliser les services de façon judicieuse (art. 3 par. 5 LSSSS).

# HORAIRES ET CONGÉ VACANCES

## BUREAU MUNICIPAL ET INSPECTEUR

**BUREAU FERMÉ** : Vendredi, 24 juin : St-Jean Baptiste  
Vendredi, 1<sup>er</sup> juillet : Fête du Canada  
Lundi, 5 septembre : Fête du travail

Fermé pour les vacances de la directrice générale et de l'adjointe administrative du 10 au 23 juillet

Vacances de l'inspecteur : du 21 au 29 juillet inclusivement (Voir son horaire page 12 de ce journal à Urbanisme) et Vacances vendredi le 2 septembre

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à [info@lacdesaigles.ca](mailto:info@lacdesaigles.ca)

### Horaire normal du bureau municipal

Les lundis, mardis et jeudis : de 13 h à 15 h 15, Mercredi : FERMÉ toute la journée  
Et Vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 15 h 15



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



### Horaire de la bibliothèque

- Lundi : de 13 h 30 à 15 h 00
- Mercredi : de 19 h 00 à 20 h 30

La bibliothèque sera fermée pendant les 2 semaines de vacances de la construction soit du lundi, le 25 juillet au mercredi, le 3 août (inclusivement). Reprise de l'horaire d'été à compter de lundi le 8 août.

Voir horaire estival à la Page 11 de ce journal.

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

## CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

Samedi, le 18 juin	- Sécurité à vélo (à la plage)
	- Souper BBQ Optimistes (salle municipale)
Mercredi, le 22 juin à 19 h	- Spectacle « <i>ÉteinsCell.ca</i> » à l'école primaire de LDA
Mercredi, le 22 juin	- Probablement arrivée de marcheurs du chemin de St-Rémi
Lundi, le 4 juillet	- Réunion du conseil à l'Édifice municipal 75, Principale
Lundi, le 1 <sup>er</sup> août	- Réunion du conseil à l'Édifice municipal 75, Principale
19-20-21 août	- Gymkhana (Horaire à la page 13)
Lundi, 22 août	- 3 <sup>e</sup> versement de taxes municipales
Jeudi, le 8 septembre	- Réunion du conseil à l'Édifice municipal 75, Principale

### Membres du conseil municipal

M. Claude Breault, maire, dossiers MRC, RALDA, Loisirs, Bibliothèque, Gestion interne et Gymkhana  
M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, pro-maire, dossiers sécurité incendie et OMH  
M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller siège # 2 et OMH  
Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, dossier bibliothèque et OMH  
M. Roger Dubé, conseiller siège # 4, RALDA, Maison des Jeunes et Club QUAD  
Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5  
M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6, dossier Matières résiduelles, RALDA, Corporation de développement communautaire du lac, Réserve Duchénier, Comité ensemencement, OMH et Gymkhana

### Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale	418 779-2300 poste 24
Mme Nadia Castonguay, agente administrative service à la clientèle	418 779-2300 poste 11
M. Berthier Beaulieu, contremaître	418 779-2300 poste 15
M. Carl Pinard, inspecteur municipal	418 779-2300 poste 13 (le vendredi)
Mme Marie-Noëlle Leclerc, gestionnaire du Parc Natur'Ailes	418 779-2739 ou 418-867-0196 paget
M. Francis Lavoie, directeur du service incendie	418-779-2119
M. Doris Dubé, employé travaux publics	



**BON ÉTÉ À TOUTES ET À TOUS !**